

Régime fédéral d'assurance-médicaments;

**UNE MAUVAISE IDÉE, CONSIDÉRANT QUE LE FÉDÉRAL A DÉJÀ FORT À FAIRE
POUR S'OCCUPER DE SES PROPRES RESPONSABILITÉS...**

CIRCONSCRIPTION DE MONTARVILLE, le 20 mars 2020 – Le 12 mars dernier, et ce pour une deuxième fois en quelques semaines, le NPD a saisi la Chambre des communes d'une motion visant la création d'un régime «national» d'assurance-médicaments, sans prévoir un droit de retrait avec pleine compensation financière pour le Québec, qui dispose déjà de son propre régime d'assurance-médicaments. Pourtant, le 14 juin dernier, l'Assemblée nationale du Québec avait été on ne peut plus claire; le Québec refuse d'adhérer à un régime canadien d'assurance-médicaments. Considérant ce consensus de tous les partis représentés à l'Assemblée nationale, le Bloc Québécois a fait écho à ce consensus québécois et s'est prononcé contre cette motion.

«Il est bien légitime que le Canada veule se doter d'un programme d'assurance-médicaments, mais cela ne peut se faire sans mettre les provinces et le Québec, de qui la santé relève exclusivement. Cela ne peut certainement se faire sans que le Québec dispose d'un droit de retrait avec pleine compensation financière, qui, pour une deuxième fois consécutive, n'apparaît pas dans le texte de la motion néo-démocrate. Le Bloc Québécois s'y oppose donc», de déclarer le député de Montarville et porte-parole de sa formation politique en matière d'affaires intergouvernementales, M. Stéphane Bergeron.

«Ce dont le Québec a vraiment besoin, a-t-il poursuivi, ce n'est pas d'un autre programme fédéral duquel celui-ci réduirait progressivement le financement, comme il l'a fait pour l'assurance-maladie. Si le fédéral veut aider, qu'il hausse ses transferts en santé. Depuis 2017, cette hausse est plafonnée à 3 %, alors que la hausse des coûts de système sont de quelques 5% par année. Le Bloc Québécois demande donc à Ottawa de hausser ses transferts de quelque 6 %, de telle sorte que la part du fédéral atteigne 25 % du coût total du système de santé québécois, soit la moitié de ce que le gouvernement fédéral devait payer. Cette hausse est non seulement nécessaire pour permettre au système de santé québécois de faire face à un phénomène comme celui du vieillissement de la population ou encore à la présente crise du coronavirus, mais aussi d'aider au financement de son régime d'assurance-médicaments. Nous faisons face à une crise mondiale de santé publique et nous sommes encore en train d'ergoter sur l'augmentation des transferts en santé. Où pense-t-on que les provinces et le Québec vont prendre l'argent pour faire face à la crise du coronavirus si le gouvernement fédéral n'augmente pas sa contribution en matière de santé aux provinces?»

«Si le fédéral veut absolument faire quelque chose, en plus de hausser ses transferts en santé, qu'il modifie le règlement sur les prix des médicaments, de telle sorte qu'on arrête de les aligner sur ceux des États-Unis ou de la Suisse, faisant en sorte de les gonfler artificiellement. Ainsi, non seulement le coût du régime québécois d'assurance-médicaments serait moindre, mais les Québécoises et Québécois paieraient aussi moins cher pour leurs médicaments. Plutôt que de chercher à tout prix à mettre encore ses grosses pattes dans les champs de compétence du Québec et des provinces, que le fédéral s'occupe de ce qu'il a à faire et Dieu sait qu'il en a déjà plein les bras à tenter de s'acquitter convenablement de ses propres responsabilités», de conclure Monsieur Bergeron

– 30 –

Source: Pascale Guilbault, agente de communications
Bureau du député Stéphane Bergeron
@ pascal.guilbault.349@parl.gc.ca
☎ 450 922-BLOC (2562)